

Une vie sans art ?

Catherine Caron

Numéro 803, juillet–août 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/91231ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Caron, C. (2019). Une vie sans art ? *Relations*, (803), 5–5.

UNE VIE SANS ART ?

Que seraient nos vies sans art ? Cette question, lancée par 16 organismes représentant 200 000 artistes québécois à l'origine du manifeste « Une vie sans art, vraiment ?¹ », semble excessive à première vue. Après tout, l'art n'est pas menacé ni combattu au Québec comme il peut l'être là où des courants ultraconservateurs, voire fondamentalistes, sévissent. Nous vivons dans l'abondance de l'art, les capsules vidéo de la campagne liée à ce manifeste l'illustrent bien. Nous pouvons pratiquer ou apprécier l'art librement, nous laisser ravir, chavirer et troubler par les beautés, les visions du monde et les questionnements qu'il porte, sa part de mystère – qui échappe aux artistes eux-mêmes – nous plaçant face à quelque chose de plus grand que nous.

L'art au Québec est valorisé et bénéficie encore d'importants financements publics (contrairement à ce qu'on observe en terre de Trump), bien que cela reste en-deçà des besoins. Même si certaines failles sont préoccupantes, notre capacité collective de mener nos politiques culturelles est protégée dans les accords commerciaux négociés par le Canada, ce qui est essentiel à l'expression de notre identité francophone et à celle de la diversité face aux industries culturelles envahissantes, étasuniennes principalement. Alors qu'est-ce qui motive pareil cri d'alarme de la part de tous ces artistes ? Le fait que l'abondance de l'art masque sa banalisation, sa consommation insouciant, sa diffusion sans limites, sa gratuité trompeuse. Or, si l'art n'a pas de prix, il a un coût, trop souvent payé par des artistes qui, loin du *star-system*, ne roulent pas sur l'or. L'essor du numérique crée de nouveaux problèmes, démultipliant l'accès facile à une multitude d'œuvres sans que les artistes ne reçoivent leur juste part de revenus. Les géants du Web doivent être soumis à de nouvelles règles à cet égard. Une multinationale comme Netflix, qui se montre « généreuse » et se bâtit un capital de sympathie en finançant des projets, doit d'abord payer les taxes et impôts essentiels au financement public de l'art et au déploiement de politiques culturelles dont il nous revient de décider collectivement.

Mais le numérique n'est pas seul en cause ; le bon vieux photocopieur l'est aussi : la redevance annuelle payée par les universités québécoises aux auteurs et aux éditeurs est en baisse de 50% depuis 2012. C'est un exemple du « cadeau » fait cette année-là par le gouvernement de Stephen Harper quand il a modifié la *Loi sur le droit d'auteur*, créant un bar ouvert pour les établissements scolaires qui peuvent maintenant reproduire des œuvres sans payer de droits (au Québec, Copibec réduit les dégâts grâce aux ententes qu'elle a avec les établissements). Qu'on y songe : les écrivaines et écrivains du Québec, en 2017, ont tiré de leurs activités littéraires un revenu moyen avoisinant 9000 \$, dont 12% vient des redevances – en baisse pour le quart d'entre eux – liées à la reproduction de leurs textes. Les auteurs dramatiques, quant à eux, entre 2006 et 2016, ont



perdu 42% des revenus liés aux 5000 représentations de leurs œuvres jouées dans les écoles primaires et secondaires du Québec, en raison d'une autre exception dans la loi.

« Ça suffit ! », disent donc les artistes, affirmant que les droits d'auteur ne sont pas un boni mais font partie intégrante de leur gagne-pain et qu'ils doivent être mieux protégés par la loi fédérale sur le droit d'auteur. Sa révision est très attendue, mais on peine à voir comment le gouvernement agira alors que des recommandations contradictoires lui sont faites par les comités parlementaires.

La réforme de la Loi sur le statut de l'artiste et la révision des lois sur la radiodiffusion et la télédiffusion mobilisent aussi les artistes, qui font bien de nous rappeler à l'ordre. La culture de la gratuité et du laisser-faire qui accompagne l'individualisme néolibéral et le « droit » au profit des géants du numérique aggrave leurs conditions de vie et de création déjà souvent difficiles.

C'est une chose, pour un ou une artiste, que de consentir parfois à ne pas être payé ou à céder volontairement ses droits d'auteur ; c'en est une autre de subir des pratiques de pillage légalisé de ses droits. De telles pratiques dénaturent, en outre, les principes importants d'accessibilité et de démocratisation de l'art, qui doivent être atteints dans le respect des artistes, non pas en abusant du don précieux qui se trouve au cœur de tout acte créateur.

Catherine Caron

1. On peut le signer à l'adresse suivante : <uneviesansart.ca>.